



**Répartition de la valeur.** La pression des acteurs de la société civile sur les gouvernements dans les prétoires s'intensifie. En témoigne la [décision](#), le 17 juin 2021, d'un tribunal belge qui a déclaré qu'en ne prenant pas toutes les « *mesures nécessaires* » pour prévenir les effets préjudiciables du changement climatique, l'État belge avait commis une infraction au droit civil belge et violé la Convention européenne des droits de l'Homme. Les investisseurs sont aussi de plus en plus exigeants à l'égard des sociétés pétrogazières et s'expriment désormais très librement à travers leurs votes en assemblée générale. Plus largement, les questions écrites en assemblée se multiplient. Cette année, plus de 750 questions écrites sur différents sujets ont été adressées aux 35 entreprises du CAC 40 de droit français dont l'assemblée a déjà eu lieu. Les ONG commencent à faire pression sur les banques chinoises. La problématique du lobbying continue à faire l'objet de l'attention des acteurs de la société civile, tout comme de celle des investisseurs qui s'intéressent désormais aussi à la reconnaissance faciale. Les peuples autochtones entrent dans le débat et rappellent de manière concrète le respect que nous devons accorder à la planète. Pour autant, l'augmentation de cette implication ne se traduit pas de façon visible en une répartition plus juste de la valeur créée par l'activité économique. En 2020, pour la première fois depuis vingt ans, le nombre d'enfants qui travaillent dans le monde est reparti à la hausse. Ce constat navrant ne peut qu'inciter à poursuivre l'effort.

## CONTEXTES

### Fondamentaux : travail des enfants

#### Le nombre d'enfants qui travaillent dans le monde augmente pour la première fois depuis 2000

D'après une [étude](#) de l'UNICEF et de l'Organisation internationale du travail (OIT), publiée le 10 juin 2021, le nombre d'enfants âgés de 5 à 17 ans dans le monde contraints de travailler a augmenté de 8 millions entre 2016 et 2020. Ils étaient 160 millions à être obligés de travailler en 2020, contre 151,6 millions en 2016. **C'est la première fois que ce nombre croît depuis 2000.** Près de la moitié d'entre eux, dont 25,9 millions ont entre 5 et 11 ans, sont affectés à des travaux dangereux. Les progrès qui avaient été réalisés depuis 2000 – date à laquelle les organisations estimaient qu'environ 246 millions d'enfants travaillaient – sont en train de disparaître. **Le nombre pourrait même monter à 206 millions d'ici fin 2022** si les gouvernements introduisaient des mesures d'austérité ou s'ils ne protégeaient pas les personnes vulnérables. Le rapport suppose aussi que 70 % de ces enfants sont employés dans le secteur agricole et 83 % au sein de la cellule familiale.

La lutte contre le travail des enfants reste donc une priorité, tant de la part des gouvernements que des entreprises. Le phénomène est très lié aux capacités de scolarisation des régions et au niveau de revenu des parents. Pour autant, **l'interdiction totale n'est pas nécessairement la solution**, à condition toutefois de sortir de la spirale fatale pauvreté/travail des enfants/déscolarisation/pauvreté et d'éviter les situations préjudiciables aux enfants. Une [étude](#), produite en 2020 par l'UNICEF et l'Agence centrale des statistiques d'Éthiopie, a ainsi montré qu'en Éthiopie, **la fréquentation scolaire pouvait même augmenter si les enfants travaillaient**, mais seulement lorsque la durée du travail était inférieure à 21 heures par semaine. Le rapport conclut que, plutôt que de se concentrer sur une interdiction générale du travail des enfants, il serait préférable de mettre l'accent sur l'amélioration des conditions et des horaires de travail et sur l'assurance d'accorder un salaire décent, une meilleure formation et une meilleure transition vers le marché du travail.

## Législations : chaîne d'approvisionnement, Allemagne

### À son tour, l'Allemagne adopte une loi sur le devoir de vigilance

Le 11 juin 2021, le Parlement allemand (Bundestag) a adopté grâce à une large majorité (412 voix pour, 159 contre et 59 abstentions) une [loi sur le devoir de vigilance](#) des entreprises. Malgré plusieurs déceptions, cette loi, annoncée début 2019 ([IE n° 295](#)), est considérée comme **un premier pas par des organisations de la société civile**. La nouvelle législation couvre la protection des droits humains et les préoccupations environnementales (lorsqu'elles conduisent à des violations des droits humains ou mettent en danger la santé humaine).

L'Office fédéral de l'économie et du contrôle des exportations (BAFA) surveillera le respect de la réglementation. Ces exigences s'imposeront, à partir du **1<sup>er</sup> janvier 2023**, aux entreprises allemandes et aux filiales des groupes étrangers installés en Allemagne de **plus de 3 000 salariés** (cela concerne quelque 900 sociétés), et à partir du **1<sup>er</sup> janvier 2024** aux entreprises dont les effectifs sont **supérieurs à 1 000 personnes** (environ 4 800 firmes). La taille des sociétés visées par la loi pourra être réduite par la suite. Le calcul des effectifs prend en compte ceux des filiales implantées en Allemagne et à l'étranger.

Les entreprises devront : adopter une déclaration sur leur stratégie en matière de droits humains ; évaluer régulièrement les risques ; mettre en place un système de gestion de ces risques (préventif et correctif) ; instaurer un dispositif de recueil des signalements ; exercer une vigilance vis-à-vis des fournisseurs directs ; et réaliser un *reporting* transparent. En cas de violation identifiée, **la nature des actions à engager est graduée selon la position dans la chaîne d'approvisionnement de l'entité à l'origine des faits** (filiale, fournisseurs directs, fournisseurs indirects). Au sein de leur périmètre de consolidation, les entreprises devront prendre des mesures correctives immédiates. Ces mesures devront nécessairement conduire à la cessation du préjudice. Si la violation a lieu chez un fournisseur direct, les firmes devront établir un plan de minimisation et d'évitement si elles ne peuvent mettre fin à la violation dans un avenir défini. Dans le cas des fournisseurs indirects, les entreprises n'auront qu'une obligation de diligence ponctuelle. Elles ne seront forcées de prendre des mesures que si elles ont connaissance d'une éventuelle violation.

**Le BAFA pourra imposer des amendes** en cas d'infractions, même si elles sont mineures. Ces amendes pourront aller jusqu'à 800 000 euros lorsque l'entreprise n'aura pas pris à temps les mesures préventives et correctives nécessaires. Si l'analyse de risque est incomplète, la pénalité s'élèvera à 500 000 euros. **Dans certains cas, les amendes pourront atteindre 2 % du chiffre d'affaires annuel moyen** pour les firmes dont ce chiffre d'affaires est supérieur à 400 millions d'euros.

De nombreuses organisations de développement regrettent que le projet de loi initial ait été **édulcoré par l'action des lobbyistes patronaux**. Du reste, plusieurs d'entre elles ont publié, le 21 juin, un [rapport](#) dans lequel elles dénoncent ce travail de sape. Elles déplorent que la loi n'offre pas de réelles possibilités de poursuites en responsabilité civile aux personnes affectées par des infractions. Elles critiquent également le fait que les mesures de vigilance ne s'appliquent qu'aux entreprises d'une certaine taille, qu'elles soient graduées en fonction de la position des entités dans la chaîne d'approvisionnement et qu'elles « épargnent » ainsi largement les fournisseurs indirects.

**Législations : GES, Suisse.** Selon la Banque mondiale, il existe dans le monde [64 juridictions](#) ayant mis en place ou ayant prévu une tarification du carbone. **Le 13 juin 2021, les Suisses votaient une révision de la loi sur le CO<sub>2</sub>** en envisageant, notamment, d'augmenter le plafond de la taxe CO<sub>2</sub> prélevée sur les combustibles et les prélèvements sur le diesel et l'essence, et d'instaurer une taxe sur les billets d'avion. Avec 51,6 % des suffrages (et 18,5 cantons sur 23), **le peuple suisse a refusé la loi**. La

plupart des observateurs s'accordent à dire que la « taxation » du pouvoir d'achat était dissuasive. Pour la conseillère fédérale en charge de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication, Simonetta Sommaruga, les objectifs de l'accord de Paris seront plus difficiles à atteindre, mais le pays peut compter sur d'autres arguments. Pour les plus farouches défenseurs du climat, la loi n'allait pas assez loin, et il faut s'attaquer d'abord aux secteurs les plus « climaticides ».

---

## OUTILS, ANALYSES

---

**Étude : forêts, Chine, banques**

### **Une ONG analyse le financement de la déforestation par les banques chinoises**

Depuis de nombreuses années, les associations interpellent les banques et autres organismes de financement sur leur implication dans le développement de projets socialement ou écologiquement nocifs. Mais bien souvent, **les banques asiatiques, notamment chinoises, restent en dehors du champ de leurs investigations**. Le 7 juin 2021, l'ONG Global Witness a publié un [rapport](#) qui montre que, entre janvier 2013 et avril 2020, les institutions financières chinoises ont injecté plus de 22,5 milliards de dollars dans les grandes entreprises qui produisent et commercialisent des matières premières à haut risque de déforestation (bœuf, soja, huile de palme, papier, pulpe, caoutchouc, bois). **Elles se situent au 6<sup>e</sup> rang mondial**, loin, il est vrai, derrière le Brésil. La France, quant à elle, est classée en 10<sup>e</sup> position. Cinq de ces banques ont apporté 45 % des financements fournis par les établissements chinois. L'analyse s'appuie sur des données accessibles sur le site de la coalition d'ONG [Forests & Finance](#). La Chine est en train de réviser sa loi sur les banques commerciales. C'est pourquoi l'organisation exhorte les autorités à introduire des exigences dans sa législation afin que les banques chinoises ne financent pas les entreprises nuisibles à l'environnement ou à la société...

**Associations : climat, transport aérien**

### **Les investisseurs devraient s'intéresser au lobbying anticlimatique du secteur aérien**

Une [étude](#) de l'ONG InfluenceMap du 9 juin 2021 montre que **le secteur de l'aviation est devenu l'un des plus farouches opposants à la politique climatique européenne**. Cela se traduit par une stratégie de lobbying intensive pour s'opposer aux principales politiques nationales et européennes sur cette question (intégration du secteur aérien dans le système d'échange de quotas d'émission de l'Union, taxes sur le kérosène, taxes sur les billets d'avion...). De plus, de nombreuses compagnies aériennes ont lancé de **vastes campagnes de relations publiques** vantant les vols « verts » ou à « faible émission de carbone » ainsi que les mesures de compensation afin de détourner les préoccupations grandissantes des gouvernements et du public concernant l'empreinte climatique du secteur. Parallèlement, les dix compagnies aériennes couvertes par l'étude ont accepté environ 30 milliards d'euros d'aides gouvernementales depuis le début de la crise sanitaire.

Ce constat est particulièrement préoccupant alors que, dans le cadre du Green Deal, la Commission européenne doit annoncer, en juillet 2021, sa politique pour décarboner l'aviation. **Le rapport couvre les dix plus importantes compagnies aériennes européennes en matière d'émissions de GES** ainsi que les deux plus grands constructeurs aéronautiques mondiaux (Airbus et Boeing). L'étude intègre également deux associations professionnelles (International Air Transport Association et Airlines for Europe). **De plus, l'industrie intervient au plan mondial**, au niveau de l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI), pour que le programme de compensation CORSIA soit préféré aux politiques visant une réduction des émissions de l'aviation en valeur absolue. Les auteurs du rapport

appellent les investisseurs à s'engager dans un dialogue actionnarial actif pouvant aller jusqu'au dépôt de projets de résolutions autour des questions de « lobbying climatique », comme cela a été le cas en 2021 aux États-Unis à l'encontre de United Airlines et de Delta Air Lines.

---

## ENGAGEMENT

---

### Autochtones : climat, monde

#### Les peuples autochtones appellent Harvard à abandonner un projet de géo-ingénierie

Le Conseil militaire international sur le climat et la sécurité (International Military Council on Climate and Security – IMCCS) a publié le 7 juin 2021 son [rapport 2021](#) sur le climat et la sécurité dans le monde. Les experts du IMCCS soulignent que les forces militaires du monde entier conviennent désormais que **le changement climatique constitue un risque pour la sécurité**. Si les risques climatiques commencent à être pris en compte, notamment dans les efforts menés pour consolider les processus de paix, les pratiques sont encore ponctuelles, et beaucoup reste à faire. Parmi les urgences, ils précisent que de nouvelles règles mondiales sont nécessaires pour **répondre aux migrations des personnes liées au changement climatique et pour réguler les technologies émergentes de « géo-ingénierie solaire »** qui pourraient potentiellement être utilisées pour faire face à un réchauffement climatique incontrôlable.

Ces technologies, qui permettent de pulvériser de minuscules particules dans la stratosphère en vue de refléter la lumière solaire, sont considérées comme particulièrement préoccupantes par la communauté internationale. Sous la pression de la communauté Sámis (un peuple autochtone du nord de la Scandinavie), l'Agence spatiale suédoise a ainsi annoncé, le 31 mars dernier, qu'elle annulait le test technique qu'elle avait envisagé dans ce domaine dans le cadre du programme SCoPEX ([IE 343](#)). Mais ce programme est dirigé par des chercheurs de l'université de Harvard, qui ont en tête d'autres lieux pour mener l'expérience.

Aussi, le Conseil Sámis a-t-il adressé, le 9 juin, une lettre à l'université de Harvard pour l'exhorter à enterrer le projet. **Cette lettre a été signée par une trentaine d'organisations autochtones dans le monde**. Pour les militants écologistes comme pour de nombreux scientifiques, ces technologies, destinées à refroidir certaines régions, pourraient porter préjudice à des zones déjà très vulnérables en accélérant leur réchauffement ou en perturbant les pluies de mousson, par exemple. Par ailleurs, ces « pare-soleil » artificiels ne permettraient pas de limiter l'acidification des océans. Enfin, en traitant le symptôme plutôt que la cause, ce projet pourrait fournir une excuse supplémentaire pour continuer à extraire des combustibles fossiles.

### Associations : foncier, Cambodge, France, automobile

#### Une ONG américaine interpelle Peugeot pour ses relations avec un partenaire vietnamien

La société Thaco est l'un des principaux constructeurs automobiles vietnamiens. C'est aussi un **partenaire de première importance de Peugeot** pour la fabrication et la commercialisation des véhicules de la marque au Viêt Nam et dans le reste de l'Asie du Sud-Est. Début 2021, Thaco est officiellement devenu l'actionnaire majoritaire de l'entreprise agro-industrielle vietnamienne Hoàng Anh Gia Lai (HAGL Agrico).

Mais **HAGL Agrico est accusée de s'être approprié des terres et d'avoir détruit des forêts** pour cultiver du caoutchouc naturel et d'autres cultures dans la province de Rotanah Kiri (dans le nord-est cambodgien), et ce, sans le consentement libre, préalable et éclairé des communautés autochtones. Fin mars 2020, HAGL a ainsi détruit des lieux de sépulture traditionnels, des terrains de chasse, des zones humides et des collines sacrées de quatre communautés. En décembre 2020, l'entreprise a passé au

bulldozer une zone de terre dans les monts Patu, un lieu sacré pour les communautés autochtones, et a interdit l'accès des terrains de chasse, de pêche et de cueillette des populations locales.

Le 10 juin, l'organisation à but non lucratif étatsunienne Mighty Earth a adressé **une lettre à Linda Jackson (directrice générale de Peugeot)**, avec copie à Carlos Tavares (directeur général de Stellantis), pour lui exprimer sa désapprobation quant à ces pratiques. Les signataires de la lettre demandent à Linda Jackson d'intervenir auprès de monsieur Tran Ba Duong, le président de Thaco et de HAGL Agrico, afin qu'il prenne des mesures immédiates pour garantir une restitution rapide des terres aux communautés locales, qu'il restaure les forêts et les cours d'eau dégradés et qu'il compense pleinement les influences négatives résultant des activités de HAGL Agrico. Ils soulignent aussi l'importance de faire savoir à monsieur Tran Ba Duong que **l'absence de mesures aurait de réelles conséquences sur les relations commerciales entre Thaco et Peugeot**.

**Associations : droits et libertés, France, Mexique, renouvelables.** Le 1<sup>er</sup> octobre, plusieurs organisations (les représentants communaux d'Unión Hidalgo, l'organisation de défense des droits humains Proyecto de Derechos Económicos, Sociales y Culturales [ProDESC], et le Centre européen pour les droits humains et constitutionnels [ECCHR], installé à Berlin) **avaient adressé à EDF une mise en demeure** lui demandant de respecter son devoir de vigilance dans la cadre d'un projet éolien que l'électricien envisage au Mexique ([IE n° 309](#)). **EDF a ensuite été assignée le 13 octobre 2020** devant le Tribunal judiciaire de Paris au titre de la loi sur le devoir de vigilance. Le 9 juin dernier, le CCFD-Terre Solidaire, le ECCHR et ProDESC ont publié un [rapport](#) dans lequel ils dénoncent les manquements au devoir de vigilance et au droit international de l'État français. Les organisations demandent à « *EDF de suspendre le projet Gunaá Sicarú sur les terres de la population autochtone mexicaine d'Unión Hidalgo tant qu'il n'aura pas été mis en œuvre de manière effective les mesures adéquates, telles que définies dans un nouveau plan de vigilance* ».

**Investisseurs : libertés individuelles, technologies**

**Des investisseurs veulent que la reconnaissance faciale soit utilisée de manière éthique**

Le 7 juin 2021, une coalition d'une cinquantaine d'investisseurs, parmi lesquels le Français Sycomore AM et le Suisse Ethos, représentant plus de 4 500 milliards de dollars d'actifs sous gestion, ont [appelé](#) des entreprises impliquées dans le développement et l'utilisation des **technologies de reconnaissance faciale** à le faire de manière éthique. Cette coalition est pilotée par la société de gestion Candriam. Les investisseurs estiment que ces technologies pourraient porter atteinte au respect de la vie privée des personnes, étant donné l'absence de consentement de la part des individus lorsqu'ils sont identifiés et, le plus souvent, de contrôle officiel. Les défenseurs des droits humains affirment également que ces technologies peuvent être utilisées par les gouvernements pour tracer les citoyens et réprimer les dissidences politiques.

**Le groupe a identifié 34 firmes**, dont les Françaises Idemia, id3 Technologies, Thales Digital Identity and Security (anciennement Gemalto), comme étant des leaders de la reconnaissance faciale. Les investisseurs ont déclaré **qu'ils allaient entamer une démarche d'engagement pendant deux ans** avec les entreprises développant ces technologies afin d'examiner comment celles-ci évaluent, divulguent, atténuent et remédient de manière proactive les risques liés aux droits humains rattachés à leurs produits et services de reconnaissance faciale. Le CFIE (éditeur de la lettre *Impact Entreprises*) se félicite de cette initiative et que les investisseurs commencent à s'intéresser à un [champ](#) qui était, jusqu'à présent, un peu délaissé. Il reste désormais à également aborder les potentiels utilisateurs de ces technologies.

### Pollution : agroalimentaire

#### Les flacons en papier commencent à faire leur apparition sur le marché

Unilever a mis au point une nouvelle technologie pour fabriquer une bouteille de détergent à base de papier. Ces bouteilles sont élaborées à partir de pâte provenant de sources durables et sont recyclables, au même titre que le papier et le carton. Leur intérieur est revêtu d'un film qui retient l'eau. **Un prototype utilisé pour la marque OMO sera lancé au Brésil en 2022.** Unilever souhaite déployer ce type de contenant sur ses marchés européens et expérimente la même technologie pour ses flacons de soins capillaires. Les bouteilles ont été développées par le consortium Pulpex qui réunit d'autres grandes sociétés comme Diageo et PepsiCo. En juillet 2020, Diageo avait déjà dévoilé la première bouteille de spiritueux au monde à base de papier et sans plastique ([IE 327](#)). Elle doit être introduite sur le marché cette année au sein de la gamme de whisky Johnnie Walker.

**D'autres expérimentations existent.** Ainsi, Coca-Cola, Absolut (groupe Pernod Ricard), L'Oréal et Carlsberg partagent leur expérience au sein de The Paper Bottle Company (Paboco). Coca-Cola a annoncé son intention de tester 2 000 bouteilles à base de papier cette année. De son côté, Absolut a vendu 2 000 flacons sur ses marchés suédois et britannique depuis l'automne 2020. Ces initiatives font partie de la panoplie que les grands producteurs d'emballages essaient de constituer pour **freiner la prolifération des emballages en plastique à usage unique** à travers la planète. Mais elles sont encore à l'état d'expérimentation. Espérons qu'avec leur développement à grande échelle, elles continueront à garantir que la matière première utilisée respecte des critères vraiment responsables (quant à l'exploitation des forêts, la sylviculture...).

**GES : France, États-Unis, transport aérien.** Safran et GE Aviation ont annoncé, le 14 juin 2021, un programme technologique pour développer de **nouvelles générations de moteurs**. Le programme CFM RISE (Revolutionary Innovation for Sustainable Engines) vise une diminution de la consommation de carburant et des émissions de CO<sub>2</sub> de plus de 20 % par rapport aux meilleurs moteurs actuels ainsi que leur totale compatibilité avec les énergies alternatives. Les constructeurs prévoient de réaliser des tests au sol vers le milieu de cette décennie et pensent que **la mise en service pourrait se faire vers le milieu de la prochaine décennie**. Sauf que cette période sera dans quinze ans. Si l'on comprend sans difficulté la nécessité d'innover dans des technologies de rupture, on perçoit aussi le pas de temps requis pour les mettre au point. Compte tenu de la progression que suivent les voyages aériens en matière de volume, on peut encore émettre quelques doutes quant aux résultats attendus sur le climat. [L'Association du transport aérien international](#) estime que l'augmentation du nombre de passagers transportés pourrait s'établir entre 1,5 % et 3,6 % par an au cours des vingt prochaines années.

**GES : Suède, automobile.** En 2016, l'énergéticien Vattenfall, l'aciériste SSAB et LKAB ont lancé le projet Hybrit afin de produire de l'acier pratiquement sans émissions de carbone ([IE n° 334](#)). Le 16 juin 2021, Volvo Cars a annoncé qu'il serait le premier constructeur automobile à obtenir de l'acier de SSAB fabriqué dans l'usine pilote Hybrit installée à Luleå. Cet acier sera utilisé dans le cadre de tests et dans un concept-car.

---

## Bulletin d'abonnement

Prix de l'abonnement d'un an à **Impact Entreprises**, soit 22 lettres électroniques : 117 euros.

Adressez vos commandes d'abonnement à : CFIE, 19 rue des Trois Frères – 75018 Paris

---